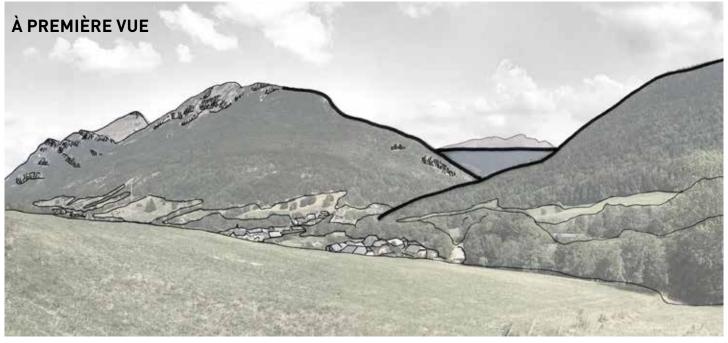
LES VALLÉES DES AILLONS

Un territoire traversé et touristique aux paysages préservés



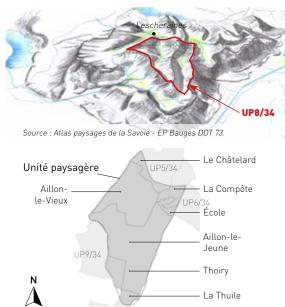




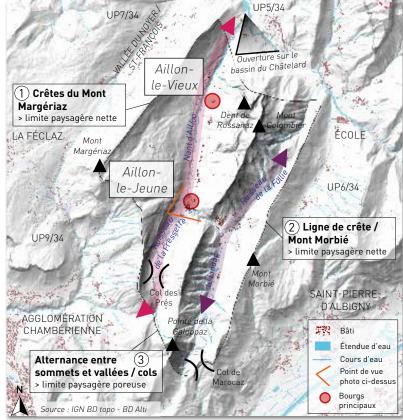
Les vallées d'Aillons forment des synclinaux parallèles aux creux des plissements du relief où dominent les sommets emblématiques du cœur des Bauges : le Mont Margériaz, le Mont Colombier, etc. Dans ces vallées densément boisées s'insèrent des clairières ouvertes et habitées où des hameaux et des villages ruraux, à l'architecture vernaculaire préservée, ponctuent les axes de déplacement. L'agriculture et plus particulièrement l'élevage laitier offrent des prairies entretenues et des ouvertures de qualité en fond de vallée, mais également dans les alpages sur les pourtours des sommets rocheux.

Ce territoire est également marqué par la pratique du ski où les pistes pâturées à Aillon-le-Jeune et la station d'Aillon-Margériaz 1400 (route d'accès, front bâti, parking) incisent les pentes boisées et se dessinent dans les paysages même lointains.

CONTEXTE PAYSAGER

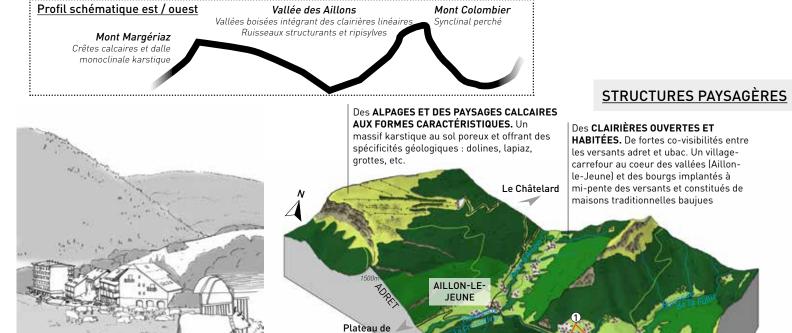








STRUCTURES PAYSAGÈRES, COMPOSANTES ET REPÈRES



Des paysages façonnés par les activités agricoles et touristiques. Exemple : Station Aillon-le-Jeune

Aillons-

Pistes de ski et remontées mécaniques incisant

les versants boisés aux Aillons-Margériaz 1000

ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES



Bâti existant en 1960

la Leysse

UN TERRITOIRE ATTRACTIF, TOURNÉ VERS LES SPORTS DE PLEIN AIR ET LA PRATIQUE DU SKI Un domaine skiable sur deux versants qui se regardent : Aillons-

Margériaz 1000 (station-village) et

1400 (station ex nihilo). Des stations

de ski de moyenne et basse altitude

en cours de transition vers les

pratiques 4 saisons

UBAC

Bâti apparu depuis 1960

Bâti d'activité

apparu depuis 1960

Boisements

Parkings

Voie verte

Remontées mécaniques

ENJEUX PAYSAGERS

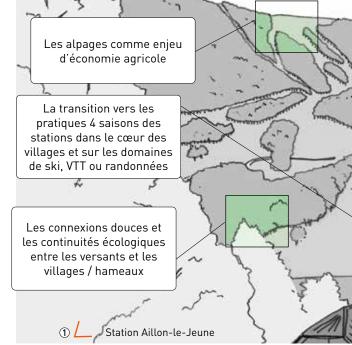
Des VERSANTS DENSÉMENT

BOISÉS par des forêts mixtes et

ripisylves créent des continuités arborées entre les pentes boisées

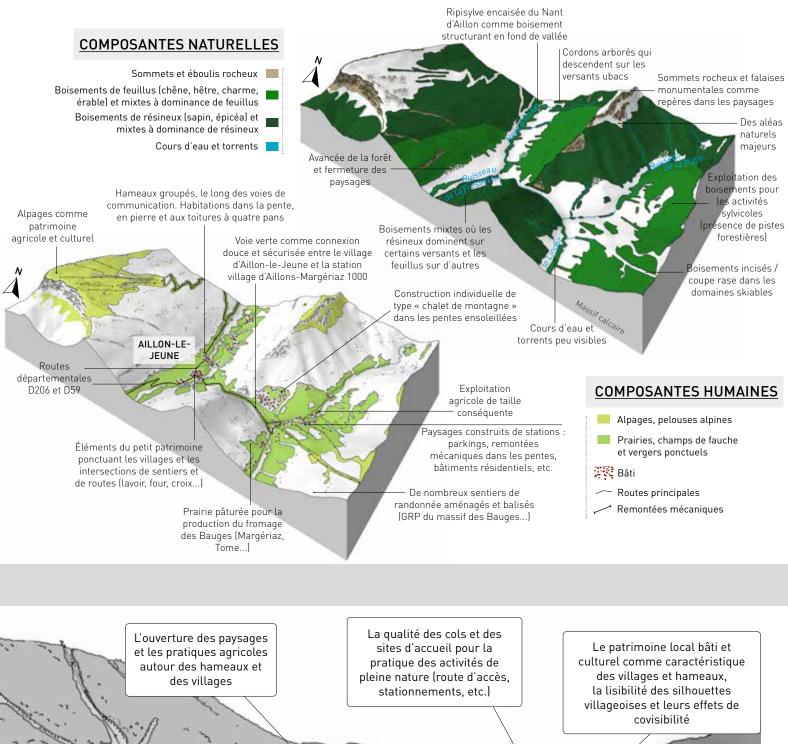
et le fond de vallée

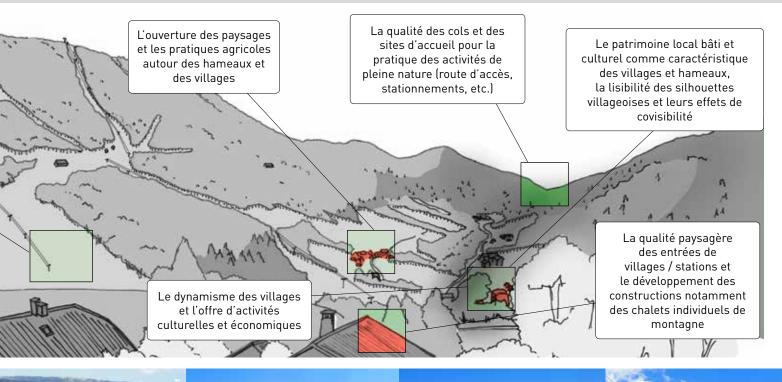
des boisements de résineux où les













OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Aux termes de la Convention européenne du paysage, les objectifs de qualité paysagère sont «la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie». (art. 1, Convention européenne du paysage).

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages.

Des CLAIRIÈRES OUVERTES ET HABITÉES / Des ALPAGES ET DES PAYSAGES CALCAIRES AUX FORMES CARACTÉRISTIQUES

Préserver et valoriser la lisibilité de la structure urbaine locale et des caractéristiques architecturales locales - Préserver les tissus urbains traditionnels denses et le patrimoine bâti, et

traiter les transitions espaces urbanisés / espaces naturels et agricoles - Identifier et préserver les «coupures vertes»

Zones humides (milieux humides, marais et ripisylves

1000m

- Limiter les constructions le long des routes
- Limiter la multiplication des chalets individuels de montagne
- Poursuivre l'intégration des nouveaux bâtis agricoles
- et la dynamique de réhabilitation des maisons anciennes selon les caractéristiques architecturales locales
- Valoriser les silhouettes bâties en préservant les effets de covisibilités
- Intégrer les panneaux photovoltaïques au paysage, de façon remarquable

Préserver et valoriser les paysages ouverts pastoraux offrant des points de vues remarquables : Limiter

fortement l'enfrichement et maintenir les pratiques agropastorales de montagne

Valoriser, aménager les routes balcons, belvédères comme entrée dans le coeur des Bauges

Un TERRITOIRE ATTRACTIF, TOURNÉ VERS LES SPORTS DE PLEIN AIR ET LA PRATIQUE DU SKI



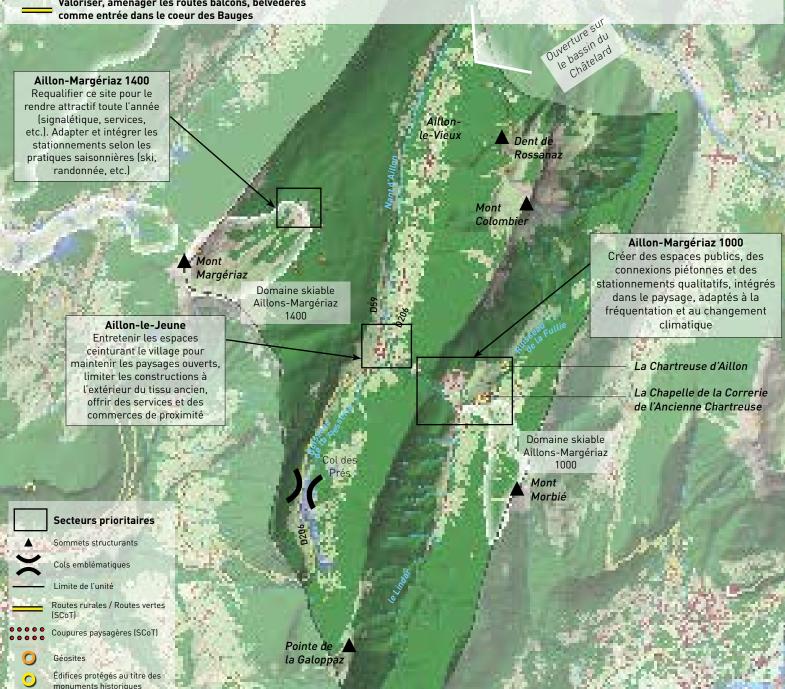
Préserver la qualité des paysages de stations - villages de montagne «toutes saisons»

- -Préserver l'aspect naturel des aménagements des pistes
- Requalifier les espaces publics (piétonisation et végétalisation)
- Préserver les caractéristiques architecturales locales
- Intégrer les équipements destinés aux activités estivales
- Développer les connexions douces entre les villages et les espaces attractifs de loisirs
- Améliorer l'intégration paysagère des aires de stationnements et diversifier leurs usages

Préserver, gérer et améliorer la qualité des ensembles paysagers remarquables, des structures paysagères et des géosites : versants ouverts et habités rythmés par les ripisylves, pentes boisées, etc. en misant sur les produits du terroir (Charte Forestière de Territoire, Label Bois des Alpes, Tome des Bauges)

Direction

Départementale des Territoires



Col de

Marocaz